

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Voici les propositions du SE UNSA qui font suite au groupe de travail du mardi 25 juin 2019 :

- Les Titulaires de secteurs rattachés à titre définitif dans une circonscription nommés au 1^{er} mouvement à l'écran 1 ou à l'écran 2 doivent bénéficier de la majoration de barème de 20 points.

En effet cette bonification doit leur permettre d'avoir toutes les chances d'être affectés dans la circonscription où ils ont été rattachés à titre définitif.

- Vous avez proposé 20 points pour les 5 premiers vœux, **nous proposons que cette bonification de 20 points s'applique pour les 10 premiers vœux.**

- Concernant les enseignants affectés par défaut dans la circonscription HAPC, nous proposons que la bonification de 20 points leur soit accordée s'ils positionnent le Support Non Implanté dans les 5 premiers vœux.

- Nous proposons que ces enseignants soient affectés dans la circonscription HAPC à titre provisoire s'ils le souhaitent.

- Nous proposons que les priorités pédagogiques s'appliquent sur tous les postes proposés sans référence à la circonscription de rattachement, comme c'est le cas pour les postes en ASH.

En effet, les enseignants doivent classer l'ensemble des postes alors qu'à priori, ils auraient dû classer les postes uniquement implantés dans leur circonscription de rattachement.

Si la priorité pédagogique ne s'applique qu'à la circonscription de rattachement, alors, il faut proposer un classement des postes par circonscription.

- Nous proposons, comme vous l'avez dit en groupe de travail, que le cadre IV, concernant les postes ASH qui peuvent être classés quelle que soit la circonscription, ne soit pas obligatoires dans le classement et laissés au libre choix des Titulaires de secteur des 4 circonscriptions.

- Nous vous demandons aussi de tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de déclassement.

Ces propositions faites par le SE UNSA viennent atténuer les conséquences des règles imposées par le Ministère qui sont déconnectées des contraintes locales.

Chaque étape de ce mouvement confronte les enseignants à des modalités évolutives par rapport au cadre initial imposé par le ministère et aux contraintes locales.

Alors que nous avons proposé en amont (le 10 juin 2019) un classement de postes par circonscription qui nous semblait le plus cohérent et le plus juste pour l'affectation des Titulaires de secteurs, vous allez finalement retenir un classement départemental qui peut être difficilement compris par les enseignants concernés.

Enfin nous rappelons que nous avons dénoncé ce type de postes (titulaires de secteur) imposé par le Ministère qui met tout le monde en difficulté.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos propositions, veuillez recevoir mes salutations distinguées

Anne DEJEAN, Secrétaire départementale du SE UNSA 09

En bleu les propositions du SE UNSA intégrées par l'administration dans la circulaire de la phase d'ajustement de juin.